

CLARAC INFOS

NUMERO 36

DECEMBRE 2022

Dans ce numéro :

*Réunions du Conseil
Municipal*

Etat civil

Infos pratiques

Infos bibliothèque

CITY PARK ; TRAVAUX
ROUTE DE
MILOUGAN ET
LOTISSEMENTS ;
PLAN RENOVATION
MAIRIE/SALLE DES
FETES ; NOUVELLES
CONSIGNES DE TRI ;
INFOS FOYER RURAL

Le mot du Maire

Nous voilà parvenus pratiquement au terme de cette année 2022 et je voudrais vous faire part de la concrétisation de plusieurs dossiers.

Le PLU est dans sa phase finale, il a été approuvé en Conseil Communautaire le 8 décembre alors qu'il était initialement prévu le 17 novembre et deviendra exécutoire mi-janvier 2023. A partir de cette date, les 15 lots de la tranche n°1 seront mis en vente.

L'avant-projet définitif (APD) de la rénovation de la Mairie/salle des fêtes a été approuvé en Conseil Municipal, le montant estimatif s'élève approximativement à 943 000 Euros. Les demandes de subventions (Etat, Région, Département, Communauté de communes, Pays) vont être déposées avant la fin de l'année. Nous espérons un financement à hauteur de 80 %.

Le city park est en cours de réalisation, le terrassement a débuté le 5 décembre et en ce qui concerne l'aire de jeux, seul le Département nous a octroyé une subvention de 37,5 % du montant des aménagements mais nous allons solliciter d'autres organismes : CAF et communauté de communes.

L'équipement numérique de l'école a été mis en place à la rentrée de septembre. Il se compose de trois vidéo projecteurs dernière génération et d'une vingtaine d'ordinateurs portables.

L'aménagement de la route de Milougan a été effectué (rond-point, ralentisseurs, passage piétons) ainsi que le revêtement bicouche du chemin du Carriéou et de la voirie des lotissements des Abeilles, Ste Margalido et l'Orée du bois.

Au début de l'année 2023, le site internet de CLARAC sera mis en place. De plus, dans le cadre de la communication citoyenne, vous pourrez télécharger une application sur vos téléphones portables qui, en temps réel, nous permettra de vous alerter et de vous informer, notamment sur les avis de vigilance météo (tempête, inondation), sécurité et diverses coupures (eau, électricité...)

Un fait à déplorer, nous avons été victimes d'un cambriolage dans l'atelier communal où ont été dérobés le camion poly benne, deux débroussailleuses, deux tronçonneuses et un taille-haie. Nous attendons l'estimation du préjudice par l'assurance mais malheureusement l'indemnisation ne couvrira sûrement pas le coût du matériel à remplacer. Le traditionnel repas des seniors aura lieu dans le courant du mois de janvier.

Et en attendant, je vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année en famille et entre amis.

Le Maire,
Jean-Paul MANENT

13 AVRIL
2022

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATIONS

↳ Vote du compte de gestion **2021** et du Compte Administratif **principal 2021**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>
Résultats reportés		+ 229 474.34	- 5 881.94	
Compte Administratif	460 959.40	479 487.38	123 981.08	116 637.80
TOTAUX	460 959.40	708 961.72	129 863.02	116 637.80
Résultats de clôture		+ 248 002.32		-13 225.22
Résultat de clôture Ensemble au 31/12/2021				+ 234 777.10

↳ Vote du **Compte Annexe** pour le **Lotissement CAROLINE 2021**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>
Résultats reportés				
Compte annexe	3 596.52	3 597.92		3 597.22
TOTAUX	3 596.52	3 597.92		3 597.22
Résultats de clôture		+ 1.40		+ 3 597.22
Résultat de clôture Ensemble au 31/12/2021				+ 3 598.62

↳ Vote du **Budget Primitif 2022**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
BP 2022	658 127.00	658 127.00	1 045 802.00	1 045 802.00

Taux d'imposition : Les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties restent inchangées et cela depuis l'année 2016

Achat véhicule service technique : Remplacement du véhicule utilitaire devenu vétuste par un Peugeot Expert pour un montant de 16 490 euros. Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental a été déposée.

Les Eaux de la Barousse : Approbation des nouveaux statuts du Syndicat des Eaux de la Barousse stipulant la reprise des compétences assainissement par certaines communes.

Syndicat Mixte Aéroport : Dissolution et Liquidation de ce Syndicat dont la gestion, l'exploitation et le développement sera dorénavant assuré par le Conseil Départemental.

Projet City Park / Aire de Jeux : Le plan de relance services des sports ne prenant pas en compte l'aire de jeux, nous avons donc décidé de scinder le projet en deux parties.

A ce jour, l'agence du sport prend en charge 62,64 % du budget du City Park, les 17,36 % restants seront subventionnés par le Conseil Départemental, sachant que l'on ne peut pas dépasser un total de 80 % de subventions.

Pour l'Aire de Jeux une demande d'aide a été formulée auprès du Conseil Départemental et de la Région.

Nouveau plan comptable : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Lotissement Caroline : les frais d'étude de sol pour chaque lot seront à la charge de la commune.

SDEHG : Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité portée par le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne.

Modification organisation du temps de travail des employés de la commune

SIVOM : Motion de soutien proposée au Conseil Municipal en faveur du SIVOM St Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac. Suite à la Loi "Notre" les Communautés de Communes peuvent retirer les compétences obligatoires et optionnelles exercées par le SIVOM notamment les services voirie et ordures ménagères. De même le SYSTOM (syndicat mixte regroupant plusieurs communautés de communes) peut également retirer les compétences TRANSPORTS ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES. Ces retraits viendraient affaiblir la structure du SIVOM.

28 JUIN
2022

DELIBERATIONS

Publicité des actes : A partir du 1er juillet 2022, les actes devront être publiés sur des panneaux d'affichage.

1607 heures : Un planning des horaires du service technique doit être détaillé en deux périodes à savoir hivernales et estivales.

SIVOM approbation modifications statutaires : Les Modifications apportées sont le retrait des compétences assainissement, gestion des boues d'épuration, location des chapiteaux et le rajout de la compétence du crématorium service pompes funèbres.

Travaux Mairie Salles des fêtes : Approbation de l'avant-projet sommaire des plans de réhabilitation de la mairie et salle des fêtes.

PLU : L'enquête publique s'est déroulée du 09 mai au 08 juin au cours de laquelle cinq personnes se sont manifestées. Nous attendons le rapport du commissaire enquêteur.

POOL ROUTIER : La commune de Bordes de Rivière nous a rétrocédé une part de son pool routier 2019-2021 à hauteur de 13 000 euros. Avec la prise en charge de la Communauté de communes et de la commune l'enveloppe totale sera de 28 108 euros.

Il a été décidé d'effectuer des travaux de réfection de la voirie sur le Lotissement Sainte Margalido, Lotissement des Abeilles, Lotissement L'Orée du Bois à SPEHIS et le Chemin du Moulin.

DIVERS

Défense Incendie

Le contrôle des poteaux incendie a été réalisé par l'entreprise LOUBEAU en janvier 2022. Le rapport a été envoyé au SDIS, nous sommes dans l'attente d'un rendez-vous afin d'établir un planning des futurs travaux à réaliser : pose de nouveaux poteaux incendie, de bâches et de prises d'aspiration dans divers canaux d'irrigation.

22 SEPTEMBRE
2022

DELIBERATIONS

SIVOM : Approbation de modifications statutaires

Rédaction de l'article 3 des statuts avec suppression de la notion de compétence obligatoire, l'ensemble des compétences devenant optionnelles.

CONVENTION D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME : A compter du 1er octobre 2022, les tarifs d'instruction des actes d'urbanisme augmentent :

-coût d'un certificat d'urbanisme de simple information (Cua)	=	20 €
-coût d'un certificat d'urbanisme pré-opérationnel (Cub)	=	60 €
-coût d'une déclaration préalable (DP)	=	80 €
-coût d'un permis de construire (PC)	=	120 €
-coût d'un permis d'aménager (PA)	=	130 €
-coût d'un permis de démolir (PD)	=	80 €

la totalité de ces frais est à la charge de la commune.

Augmentation des heures de secrétariat

Les tâches incombant au secrétariat de Mairie étant en forte progression, le conseil municipal décide d'augmenter le temps hebdomadaire de secrétariat de 4 h

Renouvellement du contrat de la personne effectuant l'entretien des locaux à l'espace culturel et à l'école à compter du 1er novembre 2022.

DIVERS**CITY PARK ET AIRE DE JEUX**

L'entreprise AGORESPACE a oublié de mentionner que le revêtement final devait être en enrobé, le devis va être réactualisé par l'entreprise GIULIANI.

Le CITY PARK sera financé à 80 %. Le plan de relance du sport nous attribue une subvention de 60 000 € et le Conseil Départemental, lors de la session du 21/09/2022, nous a attribué une subvention de 17 891 €.

Concernant l'aire de jeux, l'agence du sport n'intervenant pas dans ce domaine, à ce jour seule une subvention de 11 970 € est attribuée par le Conseil Départemental sur une dépense totale de 31 400 €. La commune va demander un fonds de concours à la Communauté de Communes et une subvention à la Caisse d'allocations familiales.

SALLE DES FETES

Présentation de l'avant-projet définitif et estimation financière du projet de réhabilitation de la salle des fêtes : le coût total est estimé à 943 000 € avec un chauffage géothermique qui alimentera également le centre culturel. Des demandes de subvention seront déposées auprès de l'État (DETR), du Département, de la Région, du Pays (programme leader) et de la Communauté de Communes.

Pendant les travaux, le secrétariat de la Mairie sera transféré au centre culturel.

ECLAIRAGE PUBLIC : les services de l'Etat suggèrent aux communes d'éteindre l'éclairage public de 23 h à 6 h du matin.

Une consultation citoyenne sera effectuée en début d'année, chacun pourra donner son avis

DEFENSE INCENDIE : les contrôles de poteaux incendie révèlent que certains ne sont plus aux normes (débit insuffisant) après le rapport du SDIS. Un arrêté sera pris afin de mettre en place un plan d'action pour pallier au manque de protection dans certaines zones qui passera par la pose de nouveaux poteaux d'incendie, de citernes, de points de prélèvement sur le canal EDF.

PLU

Le rapport du commissaire enquêteur fait apparaître une trop forte consommation de terrains agricoles, ce qui entraîne une énième modification du PLU. Il devait être présenté en conseil communautaire pour approbation dans le courant du mois d'octobre, et de ce fait la présentation est reportée au 17 novembre.

LOTISSEMENT CAROLINE

Avant de pouvoir mettre les terrains en vente, la commune doit faire effectuer des études de sol. Des devis ont été demandés à trois entreprises.

FOYER SPEHIS

Des travaux vont être effectués en régie, réfection du carrelage du sol, du bar, remplacement du cumulus.

27 OCTOBRE

2022

DELIBERATIONS

SICASMIR : Modification des statuts portant sur le retrait de la commune de MARTISSERE, l'adhésion des communes de BARBAZAN, CIRES, COUEILLES, MAYREGNE, ST FERREOL EN COMMINGES, SIGNAC et l'adhésion à la compétence optionnelle de l'aide et l'accompagnement à domicile de la commune de MONTREJEAU

ADJOINT TECHNIQUE : Création d'un poste territorial de 20 h pour l'entretien des locaux de la commune avec modification du tableau des effectifs

ORIENTATION DU PADD DANS LE CADRE DU PLUI

Le conseil communautaire a engagé la réalisation de 3 plans locaux d'urbanisme intercommunaux infracommunautaires sur son territoire « côteaux Nord » « côteaux Sud » « coeur et plaine de Garonne ». Clarac fait partie de « coeur et plaine de Garonne » et de plus fait partie des communes intermédiaires. Le conseil municipal a débattu sur les orientations générales du PADD et du PLUI.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le conseil municipal désigne Monsieur Patrick TESSARI, interlocuteur privilégié du SDIS, qui informera, sensibilisera le conseil municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde et à l'organisation des moyens de secours.

PARTICIPATION A LA MISE EN CONCURRENCE organisée par le CDG31 relative à la protection sociale et complémentaire des agents communaux.

DIVERS**POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

- le goudronnage des lotissements LES ABEILLES, L'OREE DU BOIS, STE MARGALIDO est terminé.
- SALLE DES FETES DE SPEHIS : pose de rideaux occultants, remplacement de la porte d'entrée défectueuse et ne correspondant plus aux normes d'accessibilité.
- CITY PARK : le terrassement va débuter mi-décembre
- MAIRIE SALLE DES FETES : un devis va être demandé pour l'achat de mobilier pour la salle des fêtes (tables chaises) pour les bureaux, salles de réunion et salle des archives. Ce document sera ajouté au dossier de demande de subvention.
- EGLISE : des travaux sont à prévoir : pose de lambris en bas des murs, changement des fenêtres, peintures intérieures. Certains travaux seront réalisés cet hiver par les employés communaux.
- CENTRE CULTUREL : remplacement des luminaires actuels par des lampes LED.
- ECOLE : remplacement du photocopieur, plantation d'arbres. Pour la prochaine rentrée scolaire, le rythme scolaire sera inchangé, soit 4,5 jours/semaine

ETAT CIVIL

Bienvenue à

Joshua Maxime Clair COIMBRA 16 février
47 chemin Ste Anne

Livio Lino Fernand Pierre VIDALON.FINI 03 mars
3 chemin de Mourède

Margot BORDES 17 mars
Lotissement Caroline

Léo Pierre LLOAN 30 mars
14 chemin de Couïc

Johan Christian Yves BINET 17 mai
75 avenue du Pic du Midi

Tiago DOS SANTOS RIBERO 24 juillet
39 chemin du Carriéou

Romane Marie-Noëlle Liliane SIBRA NORE 16 septembre
3 avenue des Pyrénées

Félicitations

Xavier RIBET et Jennifer LEFRANC 14 avril

Robert HAURE et Marie-Thérèse GUILHEMBET 24 septembre

Souvenirs

Bernard ROUZIES 19 avril
7 Lotissement des Abeilles

Nicole RIBET 21 octobre
11 route de Milougan

INFOS PRATIQUES

Les horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi de 8 h 00 à 12 h 15

Ainsi que la permanence de M. le Maire :

Le lundi de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie : ☎ 05.61.89.74.36

📠 05.61.94.62.12

Adresse mail :

communedecclarac@orange.fr

INFOS BIBLIOTHEQUE

La médiathèque est ouverte 30 heures par semaine. Tout au long de l'année scolaire je reçois six classes du RPI à raison d'une fois toutes les deux semaines.

Cette année, j'ai proposé aux classes de maternelles un voyage lecture autour des contes.

Pour les CM, j'ai choisi un auteur par classe et j'ai distribué aux enseignants différents ouvrages afin que les enfants aient une vision plus large.

Enfin, j'ai sollicité auprès de la médiathèque départementale plusieurs expositions que j'ai pu exploiter sous formes d'ateliers auprès de ce jeune public (développement durable, boîte à couleurs, plumes et compagnies).

Sont également proposées des demi-journées de jeux de société, des matinées Pokémon animés par des bénévoles et des ateliers de peintures et de conception de mangas animés par des professionnels.

Le comité de lecture s'est tenu durant toute l'année à raison d'une fois par mois, le nombre de participants n'a cessé d'augmenter !!!

Pour des raisons sanitaires le relais d'assistantes maternelle s'est vu contraint d'arrêter de venir depuis le mois de mars, j'espère que tout rentrera dans l'ordre à la rentrée.

Pour septembre, si les conditions sanitaires le permettent, je mettrai en place des rencontres avec la maison de retraite de Villeneuve-de-Rivière. Je me déplacerai et eux aussi viendront. En effet, je souhaite mettre en place un échange autour d'un voyage lecture intergénérationnel entre la maison de retraite et les élèves de CM.

J'espère aussi pouvoir mettre en place un comité d'écoute pour valoriser mon fonds musical !!

Votre bibliothécaire, Marie Cluzet